



L'Avenir Luxembourg

Date: 16-04-2022

Page: 26

Periodicity: Daily

Journalist: Jean-Michel Bodelet

Les droits de chasse passés au crible

RENDEUX Conseil communal

Les locations des droits de chasse ont alimenté les débats du conseil communal, jeudi, présidé pour la première fois par Élise Speybrouck.

JEAN-MICHEL BODELET

a remise en location du droit de chasse constitue le plat de résistance du conseil de jeudi. Un dossier parfois technique que présente l'échevin Louis-Philippe Collin. Avec une ligne directrice : « Il faut respecter au mieux l'esprit réduire la pression multifonctionnel de la forêt et garantir les rentrées financières que ces locations zones agricoles. » procurent à la commune », dit-il

Les nouveautés

Pour ce faire, il épingle quelques nouveautés : un bail de 9 ans qui fera l'objet d'évaluations autant par la commune que par le chasseur après 3 et 6 ans, « La commune pourra imposer des mesures pour réduire la pression des sangliers en zones agricoles », ajoutet-il, expliquant aussi que

pour les deux plus gros lots, un nombre minimum de « chasses silencieuses » sera imposé.

« La commune pourra imposer des mesures pour des sangliers en

Arrivée tardive

La minorité, pour sa part, fait part de plusieurs griefs, sur la forme comme sur le fond. Sur la forme d'abord, Carole Raskin (min.) regrette que la dernière mouture du document soit arrivée le matin même : « Ce n'est pas respectueux », commente-telle.

L'échevin Louis-Philippe Collin comprend mais

souligne que les modifications sont mineures et que l'essence même des cahiers des charges figurait La majorité estime, elle, dans le premier document.

Sur le fond ensuite. Albert Cornet (min.) s'interroge sur les modalités d'évaluation et les « critères qui seront mis en place » pour ce

« Ce sont les clauses du cahier des charges », rétorque Louis-Philippe Collin. Si la minorité se montre dubitative face au timing pour la remise en location, la majorité, elle, estime que ce même timing « tient la route ».

Négociation

La pierre d'achoppement dans ce dossier se situe dans les modalités de la mise en location.

kin, la minorité estime que monde, premier président si le chasseur déjà loca- du conseil, lui succédant taire n'accepte pas le prix au sein de l'exécutif. de la dernière location,

prix indexé, comme base. le lot doit se retrouver en adjudication publique.

que si ce prix de base n'est pas atteint, il y a de la place pour la négociation. Après un large débat, le bourgmestre Cédric Lerusse propose que le résultat d'une éventuelle négociation revienne sur la table du conseil. Cette disposition agrée tout le monde, sauf Sébastien Depierreux (ind.) qui opte pour l'abstention pour ce point.

De cette soirée on retiendra également la désignation - à bulletin secret, par dix voix pour et une contre - d'Élise Speybrouck comme présidente de séance. Elle accède à cette fonction suite à la démission du collège de Be-Par la voix de Carole Ras- noît Tricot. Frédéric Ons-





Élise Speybrouck a présidé son premier conseil communal ce jeudi.